



mardi 11 mars 2003

Communiqué : **Position ferme de Monsieur Raymond Barre sur le Lyon - Turin**

Le Président du Comité pour la liaison européenne Transalpine, Monsieur Raymond Barre, s'est positionné avec une grande fermeté en faveur du projet Lyon – Turin, suite à la diffusion de l'audit gouvernemental sur les grandes infrastructures de transport :

« Le comité d'audit des grands travaux a recommandé d'écarter la réalisation de la liaison Lyon-Turin dans les délais prévus. Je déplore cette recommandation qui est contraire aux décisions du sommet franco italien et témoigne d'un manque de vision quant à l'importance nationale et européenne de ce projet.

J'espère que le débat prévu à l'assemblée nationale et la décision politique du gouvernement ne retiendront pas cette décision technocratique contraire au développement des échanges franco italiens et au développement de la région rhônalpine et de l'Europe méridionale. »

Quelques jours auparavant, Monsieur Raymond Barre avait notamment anticipé sur cet audit en affirmant : "Repousser le projet *au-delà de 2015 serait dangereux*"

Il a invoqué l'urgence de ce programme au vu de l'explosion prévue des échanges dans l'arc alpin qui, sans la Transalpine Lyon - Turin, engorgeront tous les axes routiers et ferroviaires.

Pour financer ce programme, le Comité pour la Transalpine vient de rendre publique une expertise juridique et financière qui s'est attachée à explorer des voies innovantes permettant la mise en œuvre d'un partenariat public / privé performant pour la réalisation du Lyon – Turin. Cette étude et ses conclusions ont permis de mettre en lumière plusieurs idées-forces qui constituent autant de pistes de réflexion permettant de nourrir le débat, brûlant d'actualité, du financement du programme :

- création d'une SEM européenne : cette structure unique binationale présente l'avantage de simplifier le processus de décision, d'associer très en amont acteurs publics et groupes privés (établissements bancaires, groupes de TP, ...) et de faciliter les opérations de mise en concurrence à l'échelle communautaire ;
- implication du secteur privé par des techniques originales de défiscalisation : pour s'assurer la participation de partenaires privés au capital de la société délégataire, le recours à des techniques originales de défiscalisation permettant d'améliorer la rentabilité des capitaux propres investis paraît indispensable.
- harmonisation du cadre législatif et réglementaire, qui constitue à n'en pas douter un impératif fort et l'une de clés de réussite d'un partenariat public / privé tant il est vrai que de réelles disparités subsistent entre les dispositions législatives françaises et italiennes.

Le Comité pour la Transalpine a transmis le fruit de son travail à la Commission européenne, qui est en train de définir actuellement des outils pour favoriser le financement des grandes infrastructures

de transport, ainsi qu'au gouvernement français qui vient de confirmer son intention de réformer le nouveau Code des marchés publics, en vue notamment de favoriser le partenariat public-privé.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com Tél. 04 72 59 51 57

Comitato Transpadana (Italie) : coprotra@inrete.it Tél. 00 39 011 433 15 10

Fedre – Fondation pour le développement des régions d'Europe : www.fedre.org Tel 00 41 22 807 17 12